

Objectifs

- Identifier les attributions des représentants de proximité
- Connaitre les moyens à sa disposition et savoir les mobiliser
- S'initier à l'analyse et la prévention des risques en entreprise

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / jour / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 590 € net / jour / personne
Inter visio : 490 € net / jour / personne

Financement

Financement par le CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Les grandes lignes du fonctionnement du CSE

Comprendre les grandes lignes de fonctionnement du CSE pour une meilleure coordination entre les RP et le CSE

Les moyens des représentants de proximité

- La réunion avec l'employeur
- Préparation
- La réunion
- L'après-réunion
- Les heures de délégations/la liberté de déplacement
- L'accès aux documents/la confidentialité
- Les acteurs du dialogue social et de la santé - sécurité au travail
- Acteurs internes
- Acteurs externes

Les missions des représentants de proximité

- Le traitement des réclamations
- Réclamation vs revendications
- Les normes applicables au sein de l'entreprise
- Le syllogisme juridique
- La santé et sécurité au travail
- Les notions de prévention/danger/risques - LE DUERP
- L'analyse des risques a posteriori (arbres des causes)
- Analyse des risques a priori (inspection des élus)
- Focus sur les risques psychosociaux
- L'assistance et le conseil aux salariés
- Les procédures disciplinaires
- L'entretien (préparation, participation, après-entretien)